



ACTION N°8

AIDE À LA PRODUCTION EN CONSTRUCTION / VEFA DE LOCATIF SOCIAL PUBLIC DE TYPES 2 ET TYPES 3 COMMUNES DE POLARITÉ ET/OU SRU

Nom :
Commune :
N° de dossier :
Date de dépôt :

Réservé au service de l'agglo

Principe de subvention : forfait 3 000 € par logement

IDENTITE DU BENEFICIAIRE

Nom, raison sociale :

Adresse du siège social :

Contact : Nom –Prénom Fonction :
Tél. Courriel : @.....

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Intitulé : Référence cadastrale :

Adresse de l'opération

Nombre, taille et nature du conventionnement des logements concernés :

Performance énergétique visée et éventuelles certifications ou labels :

Taux de logements adaptés à l'échelle du programme :

Préciser la nature de la participation communale :

- équipements/aménagement minoration foncière VRD
 subvention financière autre :

Joindre les pièces complémentaires suivantes :

- le plan masse « état projeté » et les plans assemblés de l'opération
 un plan prévisionnel de financement détaillé
 la lettre du Maire de la commune d'implantation actant la participation de la commune à l'opération
 le tableau des loyers par logement
 un R.I.B. de votre organisme

ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Je, soussigné, bénéficiaire ou représentant légal du bénéficiaire, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent.

Je m'engage à :

- Utiliser la participation financière de l'Agglomération aux fins pour lesquelles elle a été attribuée,
- Respecter la réglementation thermique en vigueur
- Débuter les travaux des logements subventionnés dans les 12 mois suivant notification de la subvention, sous peine de rendre nulle et sans effet la décision d'attribution.
- Signaler la participation de l'Agglomération à l'opération de logements par la présence de son logo sur tous les supports promotionnels ou contractuels.

Je certifie avoir pris connaissance que :

- le montant définitif de la subvention sera versé sur présentation du formulaire « paiement », accompagné d'un état récapitulatif certifié des dépenses engagées et des diagnostics de performances énergétiques établis après travaux.
- La CA Saumur-Val-de-Loire pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, sur site et/ou sur pièces, pour s'assurer du respect des engagements de votre organisme.

Fait, à le, en deux exemplaires

Signature et cachet